

**AVIS DE COURSE**  
**Dériveurs KIDS-MOUSSAILONS**



**CHAMPIONNAT REGIONAL DE VOILE**  
**BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE**

*Nom de la compétition :*

**CHAMPIONNAT DE LIGUE IND DERIVEURS KIDS N°4**  
**OPTIMIST – OPEN SKIFF – RS FEVA**

*Et*

**CIRCUIT MOUSSAILONS**

*Autorité Organisatrice :*

**CLUB DE VOILE DU LAC DES 3 PROVINCES**

*Grade : 5A*

*Date : 03 mai 2026*

*Lieu :*

**BASE NAUTIQUE DES COUFLONS – rue du Camping – 41110 Seigy**

**Préambule** La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1. La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Prévention des violences et incivilités**

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

## 1 REGLES

La compétition est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones (en Annexe Prescriptions)

1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

1.4 - le règlement du championnat de Ligue

1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

## 3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

*Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.*

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux des classes :

-Epreuve du Championnat de Ligue IND dériveurs Kids : Optimist, Open Skiff, RS Feva

-Epreuve du circuit Moussaillons : Optimist Ecole

**Inscription en ligne via ce formulaire recommandée pour faciliter l'organisation :**

<https://urls.fr/9Fqa4b>

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque concurrent, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- une autorisation parentale.

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

5.2

Classe	Droits d'inscription
<b>IND DERIVEURS KIDS</b>	<b>0</b>
<b>MOUSSAILLONS</b>	<b>0</b>

## 8 PROGRAMME

- 8.1 Programme à terre :  
Confirmation d'inscription :

Date	De	A
<b>03/05/2026</b>	<b>09h30</b>	<b>10h30</b>

- 8.3 Jour de la course : **03/05/2026**

- 8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre maximum de courses
<b>IND DERIVEURS KIDS</b>	<b>6</b>
<b>MOUSSAILLONS</b>	<b>6</b>

- 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **11h00**.

- 8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h00**.

## 12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type : **Construit**

## 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 14 CLASSEMENT

- 14.2 **Deux** courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

- 14.3 a) Quand moins de **Quatre** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de **Quatre** à **Six** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

## 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

## 18 PROTECTION DES DONNÉES

**18.1 Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**18.2 Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

## 19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

## 20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

**Une coupe au vainqueur de chaque série, une coupe à la première féminine et un lot pour chaque concurrent**

## 21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

téléphone : **06.82.21.06.74** , mail : [cvltp@free.fr](mailto:cvltp@free.fr)

**CVLTP : FFV N° 41002**  
**Les Couflons – 41110 Seigy**  
**Mail : [cvltp@free.fr](mailto:cvltp@free.fr)**  
**Site internet : <https://cvvl.sportsregions.fr>**  
**Téléphone : 06.82.21.06.74**